PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2007 - 585 du 22 novembre 2007
Portant création et composition du comité politique de suivi du programme sur la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution du 20 janvier 2002 ;
- Vu la loi 1-2000 du 1/02/2000, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2007-285 du 31 mai 2007 portant nomination d'un ministre en fixant la composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2007-308 du 14 juin 2007 portant organisation des intérims des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2007-272 du 21 mai 2007 portant attributions et organisation du Cabinet du Président de la République ;
- Vu le décret 2007-265 du 15 mai 2007 portant nomination du Ministre d'Etat, Directeur du Cabinet du Président de la République ;
- Vu le mémorandum de politiques économiques et financières convenu avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale pour la période 2005-2007.

DECRETE :

Article premier. Il est crée un comité politique chargé du suivi du programme sur la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Article 2. Le comité de suivi du programme sur la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance est composé comme suit :

- Président : le Président de la République ;
- Vice Président : le Premier ministre chargé de la coordination et de l'action du gouvernement et des privatisations ;
- Secrétaire : le ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République.
- Membres :
  - le ministre d'Etat, ministre du plan et de l'aménagement du territoire ;
  - Le ministre de l'économie, des finances et du budget ;

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera inséré au Journal Officiel.

2007 - 585

Fait à Brazzaville, le 22 novembre 2007

Denis SASSOU-N'GUESSO./-